

Notre propos sera d'examiner ce rapport uniquement en ce qui concerne sa partie relative à l'aménagement du Fleuve Sénégal.

Il faut dire pour commencer que ce rapport est très sérieux et témoigne manifestement de l'intérêt que les Experts ont porté aux questions qui leur étaient soumises. Nous serons obligés quelquefois d'exprimer notre désaccord sur tel ou telle autre recommandation. Mais dans l'ensemble, il faut reconnaître que ce rapport bien amendé peut amener une contribution très positive à l'élaboration du 2e Plan quadriennal.

Pour y voir plus clair, nous tacherons, de discuter ce rapport en y distinguant 3 parties :

- 1/- Les connaissances acquises
- 2/- L'aménagement global de la Vallée du Sénégal à long terme
- 3/- Les projets à moyen terme

1^o/- Les connaissances acquises Les experts rendent nettement hommage au travail d'études qui a été réalisé par la M.A.S. depuis sa création. Ils admettent que sur le plan des études générales, la Vallée du Sénégal est actuellement bien connue tout au moins en ce qui concerne le régime du fleuve dans son état actuel. Cependant il est reproché à la M.A.S. de n'avoir pas étudié sérieusement quel serait le régime du Fleuve supposé complètement aménagé, d'est-à-dire d'abord régularisé à l'amont. On peut retorqueur qu'il s'agit là d'une question plus économique

que technique. En effet, les responsables du Ministère de la France d'Outre Mer ont estimé à partir de 1953 que la régularisation par le barrage de Gouina était prohibitive et en tout cas impossible à justifier sur le plan agricole puisque tout aussi bien 2 barrages digues dans la Vallée permettraient l'irrigation de celle-ci pour un prix équivalent au dixième de celui de Gouina.

Du reste, la régularisation complète du Fleuve ne peut être économiquement justifié que par les besoins industriels. Dans ce cadre, rappelons que l'optique du Comité Inter-Etats est celle d'un aménagement intégré du Fleuve devant couvrir l'ensemble des aspects :

- Agriculture
- Industrie
- Navigation

Les études nécessaires sont financées par le Fonds Spécial des Nations Unies avec bien entendu une participation des Etats riverains.

II°/- L'aménagement global de la Vallée du Sénégal

A l'heure actuelle, les 4 Etats riverains sont bien d'accord sur une conception de l'aménagement intégral du bassin du Sénégal. Pour nous résumer, disons que les ouvrages estimés nécessaires sont de l'amont vers l'aval.

I/- Le barrage de Gouina qui pourrait permettre de stocker environ 16 Milliards de m³ nécessaires à l'irrigation à l'industrie et à la navigation -

Selon certains Experts, le coût actuel de ce barrage atteindrait 75 Milliards de francs C.F.A. (1964)

2/- Les barrages de Bakel et de Sénoudébou permettraient d'atteindre une régularisation de la Falémé. En effet il faut rappeler que la Falémé se trouvant à l'aval de Gouina n'est pas régularisée par le grand barrage. Il se pourrait que seul le barrage de Sénoudébou soit nécessaire.

Le coût de la régularisation de la Falémé pourrait se chiffrer de 5 à 15 Milliards selon qu'il serait jugé nécessaire ou non nécessaire de construire le barrage de Bakel.

Sur le plan de l'irrigation, toute la zone de Bakel à Matam serait tributaire de ce ou de ces barrages.

3/- Le barrage de Saldé Il s'agit en fait d'un barrage digue qui serait installé sur le seuil de Mafou en amont de Podor. Ce barrage permettra l'irrigation de toute l'île Amorphile en alimentant le marigot de Doué. Par ailleurs un barrage seuil à vannes devra lui être complé sur le Doué et ce complexe est absolument nécessaire pour justifier techniquement la construction du canal Doué Taouèye qui doit permettre une suralimentation du Lac de Guiers en même temps qu'une irrigation supposée de 40.000 hectares entre Guédé et Dagana.

Le coût du barrage de Saldé est estimé à 5 Milliards.

4/- Le barrage de Saint-Louis serait installé environ à 20 kilomètres de Saint-Louis sur l'Île au Bois. Nous avons souvent insisté sur l'importance énorme que, présentera ce barrage. Son coût serait d'environ 5 Milliards.

On se rend vite compte à la lecture des chiffres que l'aménagement intégral de la Vallée du Sénégal demandera des fonds énormes. Même en négligeant l'aménagement des terres elles-mêmes et en ne s'en tenant qu'aux barrages, on constate que l'ouvrage ~~olé~~ risque d'approcher la centaine de milliards et il est absolument certain que même si aucun problème financier ne se posait entre les 4 Etats, la réalisation de cet ouvrage ne pourrait être entreprise avant très longtemps.

C'est là que se manifeste l'intérêt du barrage de Saint-Louis. En effet, les barrages de Gouina et Saint-Louis sont de même nature car ils permettent une modification importante dans le régime du Fleuve, une transformation de la nature.

Si le barrage de Gouina permet, de conserver un débit permanent dans le Sénégal, le barrage de Saint-Louis permettra une séparation définitive du Fleuve et de la mer, un plan d'eau douce permettant à la fois l'irrigation généralisée dans le Delta et l'installation de la masse humaine nécessaire à la mise en valeur. De plus, il faut ajouter que l'influence de ce barrage ira jusqu'en amont de Podor dans la zone du barrage de Saldé.

Le rapport du Fonds Européen critique le projet de la M.A.S. de vouloir commencer par le barrage de Saint-Louis. Ceci lui semble contraire à la méthode classique. En réalité il n'existe pas de méthode réellement classique. Ce sont les considérations économiques qui amènent à prendre en considération telle ou telle autre solution technique.

Ainsi dans le cas de la Vallée du Nil, l'aménagement a débuté au milieu du 19^e siècle par la construction de plusieurs barrages dans le Delta, séparant le Nil de la Méditerranée ainsi que par la construction du canal de Suez.

Le premier barrage d'Assouan n'a été réalisé qu'en 1903 et c'est au fur et à mesure de l'accroissement de la pression démographique qu'on en est arrivé au grand barrage d'Assouan qui sera terminé en 1967.

Commencer par le barrage de Gouina n'apporterait qu'un seul avantage immédiat : c'est la suppression des crues catastrophiques et par conséquent la sécurité assurée pour les populations riveraines. Mais il est certain que l'irrigation demande à être longuement préparée par des projets à moyen terme et l'utilisation optimale du barrage de Gouina risquerait de n'être effective qu'après plusieurs décades.

Ceci comparé au coût des 2 barrages de Gouina et de Saint-Louis nous montre que si le 1^{er} est réellement l'ouvrage clé pour l'équipement de l'ensemble du bassin, il n'est pas nécessairement le 1^{er} à réaliser. Bien sur

si l'on était sûr de pouvoir le réaliser d'ici une décade c'est par là qu'il faudrait commencer. Mais rien n'est moins sûr.

Du reste, il faut rappeler l'avis de Mr DROUHIN formulé en 1951 sur l'aménagement du Fleuve Sénégal. C'est une référence car DROUHIN est Président de la Commission des Grands Barrages.

Monsieur DROUHIN est un partisan fanatique du Barrage de Gouina, mais le comparant à celui de Saint-Louis il hésite.

A propos du barrage de Gouina il dit ceci "Il est absolument certain que l'on ne fera rien de grand, que l'on ne pourra réellement profiter de cette immense richesse potentielle sans régulariser le Fleuve par un grand barrage réservoir".

S'agissant du barrage de Saint-Louis, il s'exprime de la façon suivante :

Les idées de Mr AUGIER sur le percement de la Langue de Barbarie au droit de Saint-Louis, méritent à la réflexion une prise en considération et un examen approfondi. Outre la création à cet endroit d'un vrai port accessible en tout temps aux navires de mer, création si intéressante pour la mise en valeur du delta et de la Vallée, il y a peut-être là la clé de tout le problème de mise en valeur. Pourvu qu'on puisse se rendre maître du plan d'eau (il n'est pas difficile de concevoir les ouvrages en vue de cette possibilité), on arriverait peut-être à dessaler rapidement les terres du delta, par une série de submersions à l'eau douce et d'émersions.

De surcroît, il n'est pas absurde de supposer qu'étant donné la pente de la ligne de remous une manoeuvre judicieuse du barrage aval permettrait d'accumuler une partie des eaux de la crue artificielle dans les lacs de Guiers et de R'Kiz, et d'économiser cette eau pour des irrigations par gravité dans le delta, sans qu'il soit besoin d'un seuil à vannes intermédiaire. Tout ceci est à étudier soigneusement et rapidement.

On peut même se demander-la question méritera certainement d'être posée, dans l'hypothèse où les études permettront de confirmer certains espoirs - si les ouvrages en question au voisinage de Saint-Louis ne seraient pas les premiers à entreprendre.

On voit ainsi que si la M.A.S. et le Comité Inter Etats sont bien d'accord s'agissant de l'aménagement complet du Fleuve, l'optique M.A.S. tenant compte des réalités économiques et des urgences, est de commencer par les ouvrages aval.

Dans un 1er stade donc seraient réalisés le Barrage de Saint-Louis et peut-être même le port de Saint-Louis. Ceci permettrait la reconversion à laquelle tend le Mali en permettant à ses produits d'avoir ainsi libre accès à la Mer par le port de Saint-Louis. Bien entendu, cela nécessitera quelques aménagements pour la navigation et un nouveau type de bateau à tirant d'eau faible pouvant assurer la navigation en toute saison.

Auparavant la préparation à l'irrigation aura été assurée durant les 2ème et 3ème Plan dans le Delta et dans des casiers pilotes dans la Vallée.

La 2ème phase comprendra le Barrage de Gouina et les autres ouvrages, ainsi qu'une modification définitive de la flotte désormais adaptée à des forts tirants d'eau.

L'optique inverse est une optique grandiose. que seuls ont réalisé de grands pays comme les Etats Unis et l'Union Soviétique. Du reste dans ces cas particuliers, il ne s'agit même pas d'optique inverse mais plutôt d'optique globale ou pratiquement tous les ouvrages sont réalisés en même temps.

LES PROJETS A COURT ET A MOYEN TERME

Ces projets comprennent :

- 1/- L'aménagement en cours des 30.000 hectares dans le Delta
- 2/- L'extension du Casier de Richard-Toll en canne à sucre dans le Diovol
- 3/- La préparation à l'irrigation dans la Vallée par des casiers pilotes.

A/- L'AMENAGEMENT DES 30.000 HECTARES : Cet aménagement est en cours. La plupart des critiques faites par le rapport du F.E.D. sont sans objet car d'une part les études complémentaires permettent actuellement de séparer définitivement les canaux d'alimentation des canaux d'évacuation.

D'autre part la zone du Diovol outre le fait qu'elle sera occupée par de la canne à sucre sera probablement irriguée à partir du Lac de Guiers et non par submersion contrôlée à partir du Fleuve et du Diovol.

Ceci dit à la fin du 2ème Plan, il faudrait au minimum avoir aménagé 15.000 hectares en tenant compte des 3.000 hectares déjà aménagés.

Il appartiendra à la S.A.E.D. de préparer son planning mais nous voulons simplement attirer l'attention sur les choses suivantes :

I/- L'aménagement de Boundoum présentera des difficultés réelles et les surmonter sera réellement un test très heureux pour la suite.

2/- Avant la fin de la 2ème année du 2ème Plan devraient donc être aménagées.

- La cuvette de Boundoum.....	1.200 hectares
- Les cuvettes du Kassack-Nord et Sud...	1.700 "
- Les cuvettes du Djeuleuss (reconverties à l'irrigation à partir du Lac de Guiers.....)	1.400 "
- Les cuvettes de Téléel et Grande Digue.	1.200 "

soit donc une superficie de 7.500 hectares s'ajoutant au 3000 déjà aménagés. Il ne faudra pas hésiter à s'attaquer directement ensuite aux zones salées et à celles caractérisées par leur immensité.

La cuvette de Boundoum Ouest (1000 hectares) salée ainsi que la cuvette de Débi de 1500 hectares dans le Djoudj devraient être réalisées dès la 3ème année du 2ème Plan. On peut même se demander s'il ne serait pas possible d'y arriver dès la 2ème année du 2ème Plan.

On conçoit ainsi que notre objectif de 15.000 hectares réalisés à la fin du 2ème Plan n'est pas très ambitieux.

B/- L'AMENAGEMENT DU CASIER DU DIOVOL

La M.A.S. remettra au Gouvernement du Sénégal à la fin de 1965 un dossier complet comprenant :

- 1/- La rectification de la Taouèye pour la suralimentation du Lac de Guiers -
- 2/- Les ouvrages de prise sur les bords du Lac et la création des infrastructures nécessaires à l'irrigation du Diovol.

Il serait intéressant de négocier dès à présent les fonds nécessaires. On peut estimer la totalité des dépenses à environ 2500 millions non compris l'usine à sucre.

C/- LA PREPARATION A L'IRRIGATION, LES CASIERS PILOTES

Il faut tenir pour indispensable que la commission en ce qui concerne l'O.A.V. devra être complètement revue et orientée vers l'irrigation. A ce sujet les

préoccupations des Experts du F.E.D. rejoignent celles des Experts du Fonds Spécial des Nations Unies. Ces 2 organismes financiers préconisent tous les 2 des casiers pilotes à superficie limitée (500 hectares).

Dans le cadre du Comité Inter Etats, le Fonds Spécial envisage par l'intermédiaire de la F.A.O, d'aménager, d'équiper et d'encadrer 2 casiers d'un total de 1000 hectares à Guédé et à Saldé, donc dans le périmètre de l'O.A.V.

Le rapport du Fonds Européen préconise également de terminer l'exploitation du casier de Guédé. Il passe ensuite en revue les projets de Demet et de Matam-Waoundé et juge nécessaire d'installer un casier pilote dans la Moyenne Vallée (Demet), malheureusement sur 500 hectares. Nous serons moins timides et nous recommandons simplement la réalisation du casier de Demet de 5000 hectares ainsi que celle d'aménagements pilotes dans la zone de Matam Waoundé environ 1000 hectares.

L'infrastructure de l'O.A.V. dans le cadre du 2ème Plan devrait donc comprendre outre les cuvettes déjà aménagées, la réalisation d'aménagements définitifs à l'irrigation :

- Casier de Guédé 500 hectares d'extension
- Casier de Saldé 500 hectares
- Casier de Demet 5000 hectares
- Casiers de Matam-Waoundé 1000 hectares

Enfin, des perspectives très heureuses pourraient se révéler si la construction de la route du Diéri était réalisée durant le 2ème Plan . En effet la plaine de Nianga pourrait être complètement aménagée pour près de 12.000 hectares. Du reste, celle-ci se trouve comprise dans le périmètre dit des 40.000 hectares du canal Doué-Taouèye. Cette irrigation pourrait être obtenue à un prix très modique.

Toutes ces questions font l'objet d'études complémentaires effectuées sous le contrôle de la M.A.S. et qui seront terminées avant le début du 2ème Plan.

Nous donnons en annexe, des condensés des dossiers techniques relatifs :

- 1/- Au casier de Demet
- 2/- Aménagement de la plaine de Nianga

DOSSIER FINANCIER

Il convient de chiffrer les investissements prévus dans la Vallée du Fleuve durant le 2ème Plan.

I/- Etudes

Il faut rappeler la contribution Sénégalaise dans le cadre du Comité Inter-Etats et du Fonds Spécial. La contribution des Etats riverains atteindra et peut-être dépassera 600 Millions C.F.A. en 5 ans, ceci pour le compte des 4 Etats. Aucun mode ^{de} répartition n'est encore retenu, mais il semble prudent, de négliger l'appoint de la Guinée qui n'est intéressée par aucune des études présentées au Fonds Spécial. Il semble raisonnable d'escompter sur une participation minimum du Sénégal de 200 Millions en 5 ans, soit 40 Millions par an, soit environ 160 Millions durant la période du 2ème Plan.

Les études de la M.A.S. sont axées sur le barrage de Saint-Louis, et celles doivent être terminées avant 1968. La réalisation pourrait à notre avis commencer vers 1970. Les crédits à prévoir se montent à 140 Millions sur lesquels 55 Millions ont déjà été ouverts en autorisation de programme.

Nous laissons de côté les études financées par le F.A.C. (Recherches Agronomiques) pour le compte du Sénégal et de la Mauritanie.

2/- Les réalisations

Aménagement de 15.000 hectares dans le périmètre des 30.000 hectares du Delta . Cela nécessitera un chiffre maximum non chiffré mais très inférieur à 1 Milliard, comprenant surtout des équipements sociaux et des infrastructures économiques.

Aménagement de la zone du Diovol en canne à sucre.

2.500 Millions : Il serait intéressant que les infrastructures soient créées dès 1966.

Aménagement des casiers de Saldé et de Guédé (pour mémoire) car cet aménagement ainsi que l'équipement seront à la charge du Fonds Spécial. La contribution du Sénégal a déjà été fixée au niveau des études.

Aménagement du Casier de Demessé On peut estimer que la moitié sera réalisée dans le 2ème Plan, soit environ 1 Milliard.

Aménagements dans la zone de Matam environ 300 Millions.

Aménagement de la plaine de Nianga 600 millions à condition que la Route du Diéri soit réalisée durant cette période. S'il en était autrement l'aménagement ne comprendrait plus qu'environ 1500 hectares pour près de 150 Millions.

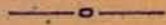
Le montant total des investissements dans la Région du Fleuve sur le plan des aménagements hydro-agricoles se monterait ainsi à 250 Millions, non compris les études actuellement en cours de préparation du 2ème Plan.

Réalisations environ 5 Milliards C.F.A. qui est un chiffre maximum. Car il convient, de dire que la plupart des aménagements (Diovol, Demet, Nianga) seront lancées mais ne pourront probablement pas être réalisés complètement durant le 2ème Plan.

Ce dernier devrait en tout cas permettre le décollage définitif et d'atteindre la phase des barrages vers 1970.

04439

MISSION D'AMENAGEMENT DU FLEUVE SENEGAL



PROPOSITIONS POUR LA CREATION DE
CASIERS PILOTES D'IRRIGATION DANS
LA MOYENNE VALLEE



JANVIER 1965

A. M. SAKHO
Directeur de la MAS